

# CALENDRIER INSCRIPTIONS - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2017

ALSH VESTRIC - "maternelles" - Tél. : 04 66 93 25 41 - 06 29 02 75 86

## PERISCOLAIRE (accueils matin/soir - TAP), CANTINE ET MERCREDIS RECREATIFS

Nom/Prénom de l'enfant : ..... Date de Naissance : ..... Classe/Nom enseignant : ..... Ecole : .....	Nom/Adresse des parents : ..... ..... .....	Numéros de téléphones obligatoires Tél. Fixe : ..... <b>Mère :</b> Travail : ..... Portable : ..... <b>Père :</b> Travail : ..... Portable : .....	Régime Alimentaire <input type="checkbox"/> PAI (à fournir obligatoirement) Précisez : .....
	<b>POUR LES GARDES ALTERNÉES :</b> Adresse facturation Père : ..... ..... Adresse facturation Mère : ..... ..... .....		<input type="checkbox"/> Allergie Précisez : ..... <input type="checkbox"/> Sans porc <input type="checkbox"/> Autre Précisez : .....
Cocher "P" pour le père, ou "M" pour la mère, dans la case.		Préciser numéro allocataire : .....	

Régime allocataire  CAF  MSA  EDF  SNCF

Pour une inscription ANNUELLE cantine et/ou périscolaire, cochez cette case :

**LES INSCRIPTIONS ANNUELLES NE SONT PAS POSSIBLES POUR LES MERCREDIS RECREATIFS.**

Septembre - Octobre 2017	LUNDI				MARDI				MERCREDI				JEUDI				VENDREDI				Septembre - Octobre 2017
	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	Accueil matin	Garderie 12h - 12h30	Cantine	ALSH	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	Accueil matin	Cantine	TAP / Accueil ATSEM 16h-16h30	Accueil soir	
du 4 au 8 sept																					du 4 au 8 sept
du 11 au 15 sept																					du 11 au 15 sept
du 18 au 22 sept																					du 18 au 22 sept
du 25 au 29 sept																					du 25 au 29 sept
du 2 au 6 oct																					du 2 au 6 oct
du 9 au 13 oct																					du 9 au 13 oct
du 16 au 20 oct																					du 16 au 20 oct

VACANCES DE TOUSSAINT

Ce document est à remettre à l'équipe d'animation. Pour les conditions d'annulation et d'inscription, il est impératif de vous reporter au Règlement de Fonctionnement des ALSH, consultable sur le site [www.ccrvv.fr](http://www.ccrvv.fr) ou sur les structures ALSH.

**A compter du 04/09/2017, et uniquement pour les mercredis après-midi, s'il reste des places, celles-ci seront ouvertes aux enfants inscrits sur liste d'attente (dans la limite des places disponibles).**

Date et signature des parents :

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES POUR TOUS LES TEMPS D'ACCUEIL**